

RAPPORT ANNUEL 2015

LA LDH EN ACTION

RASSEMBLER POUR LES LIBERTÉS

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



ÉDITO

Défendre les droits de l'Homme n'a jamais été chose facile et consensuelle. La LDH le sait depuis sa création, puisqu'en se rangeant du côté des dreyfusards, elle dut à la fois affronter une injustice faite au nom de la raison d'Etat et une opinion publique largement acquise à la culpabilité du capitaine. Pendant sa longue histoire, et même si les menaces ont adopté au cours des temps de nouveaux visages, la LDH eut ensuite maintes fois l'occasion de mesurer l'âpreté des combats qu'elle entendait mener.

Difficile en France, la défense des droits l'est tout autant de par le monde et, dans trop de pays encore, c'est au risque même de leur vie, de leur intégrité physique et morale, que des femmes et des hommes refusent de se laisser réduire au silence et continuent de défendre la justice et les libertés. La solidarité avec toutes celles et tous ceux qui ne se résignent jamais et veulent rester debout ne souffre aucun répit, aucune défaillance.

En 2015 et comme tous les ans, la LDH a été amenée à déployer son activité sur une multitude de terrains. Comment pourrait-il en être autrement pour une association qui, dès sa création, a inscrit dans son ADN la défense de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'effectivité des droits ? L'ambition est immense, le risque d'éparpillement est grand et il s'accompagne parfois du sentiment de manquer de bras. Mais la LDH a su garder toute l'année une activité foisonnante, en cherchant à construire des ripostes unitaires et en ayant toujours le souci de rassembler autour de valeurs universalistes. Cela est à mettre au compte de toutes celles et de tous ceux qui, partout, au quotidien, portent son identité, sa réflexion et sa capacité d'action. Leur engagement bénévole participe de la vitalité de la société civile et de l'espace public.

Cette année pourtant, le combat pour la défense des droits a pris une acuité particulière car l'actualité dramatique des attentats et des migrations a confronté la LDH à des enjeux fondamentaux.

Face à ce qu'on a appelé improprement et souvent de manière alarmiste la « crise » des migrants, le traitement par les instances européennes des nombreux réfugiés qui se présentent à nos frontières a mis en lumière le manque de projet politique commun qui fait aujourd'hui de l'Europe une association qui repose principalement sur les intérêts économiques de chaque Etat membre et qui permet à ces Etats de se renvoyer, comme une vulgaire patate chaude, des femmes, des hommes et des enfants qui errent sur les routes terrestres et maritimes dans la plus grande détresse. L'accord entre l'UE et la Turquie est venu parachever ces honteux renoncements. Ce traitement illustre le combat engagé aujourd'hui entre les valeurs universelles, sur lesquelles le projet européen était censé se construire, et la montée de populismes réactionnaires qui trouvent des relais jusque dans les gouvernements d'un nombre croissant de pays de l'UE.

Après beaucoup d'hésitations, la France elle-même ne s'est engagée qu'à accueillir trente mille réfugiés, nombre dérisoire rapporté à l'ensemble de la population française, et ceci tout en continuant à évacuer de nombreux campements dans des conditions parfois indignes et violentes.

2015 aura également été marquée par les attentats terroristes qui, à deux reprises, ont ensanglanté la France. Si ceux-ci ont donné lieu à des mouvements de solidarité remarquables, ils ont vite nourri des dérives sécuritaires et autoritaires, les multiples prorogations de l'état d'urgence en étant l'illustration même. Aux marges de ces tragiques événements, le calamiteux débat sur la réforme constitutionnelle et les différents projets de déchéance de nationalité laisseront, à n'en pas douter, des traces auprès des quelque quatre millions de nos compatriotes binationaux qui se sont sentis ainsi stigmatisés. Plus globalement, ils en laisseront aussi

auprès de toutes celles et de tous ceux qui sont attachés à l'égalité comme fondement même du socle républicain, et aux valeurs proclamées par plusieurs textes internationaux, dont la DUDH. Ils révèlent aussi les dérives d'un système politique capable des pires initiatives politiciennes pour flatter les relents populistes d'une société en crise.

Dans un climat marqué à la fois par un désenchantement croissant envers le politique et la volonté de beaucoup de citoyen-ne-s de trouver de nouvelles procédures de délibération et d'invention démocratique, il n'est pour la LDH qu'un objectif, celui d'une démocratie vivante, active, sociale. Il n'est qu'un seul chemin, la défense globale et inconditionnelle des droits et des libertés, partout et pour tous, sans exception liée au genre, à la religion réelle ou supposée, à l'origine sociale ou ethnique. Rarement les responsabilités de la LDH et les attentes qu'elle suscite n'auront été aussi grandes et, sans doute, pour longtemps.

Françoise Dumont
Présidente de la LDH

SOMMAIRE

ÉDITO	p.03
-------------	------

L'ORGANISATION DE LA LDH EN 2015

• L'ORGANIGRAMME DE LA LDH.....	p.09
• LA LDH EN RÉGION	p.10
• LE COMITÉ CENTRAL (CC)	p.11
• LE BUREAU NATIONAL (BN)	p.12
• L'ÉQUIPE SALARIÉE	p.13
• LES GROUPES DE TRAVAIL	p.14

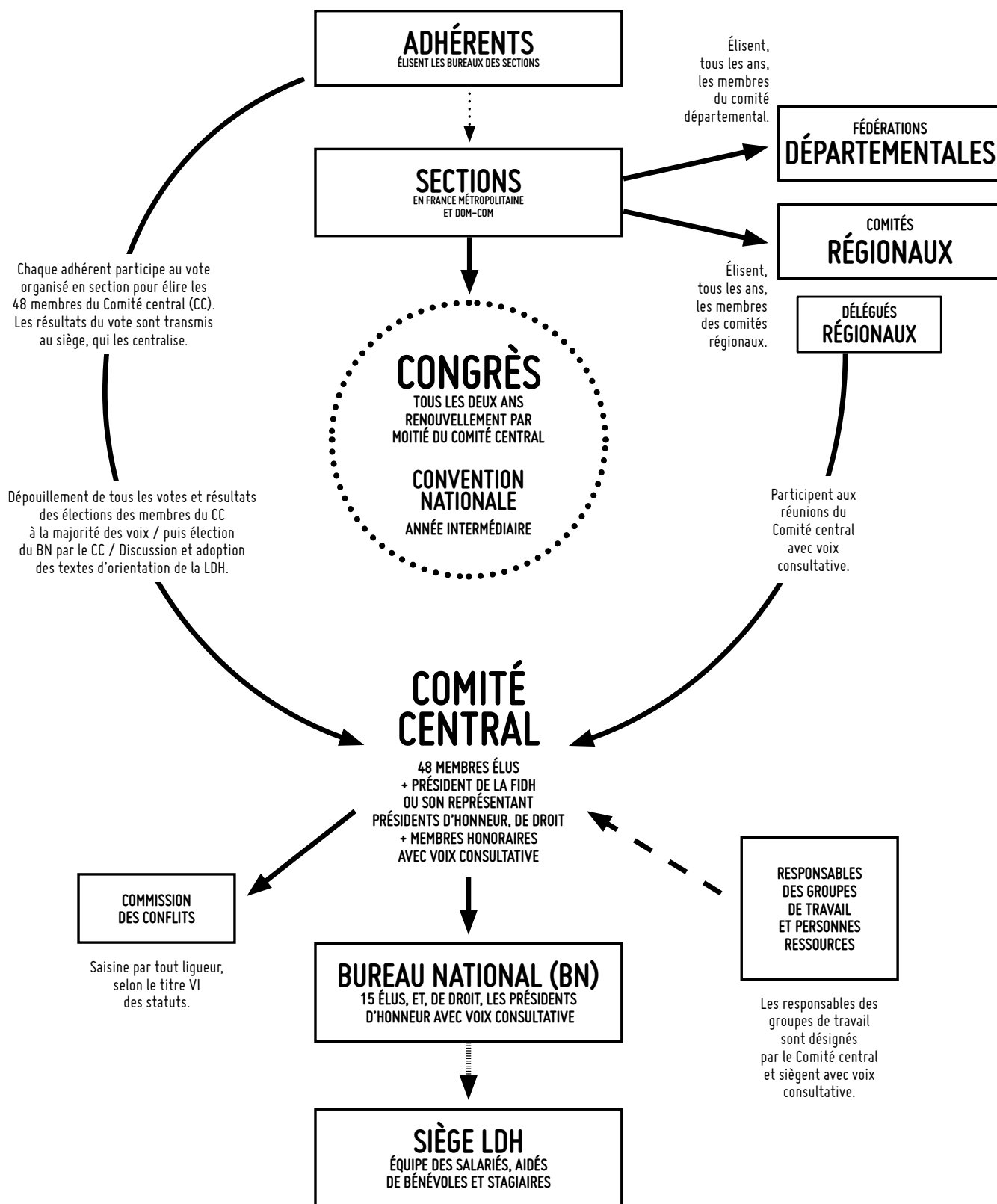
LES CHAMPS D'ACTION DE LA LDH EN 2015

• PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ	p.17
• DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ ET LUTTE CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE.....	p.19
• LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME : GRANDE CAUSE NATIONALE 2015.....	p.21
• DROITS DES FEMMES	p.25
• LIBERTÉS, SÉCURITÉ, JUSTICE	p.27
• DÉFENSE ET PROMOTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	p.32
• LE COMBAT POUR LES DROITS DES ÉTRANGERS EN FRANCE.....	p.36
• LES DROITS DE L'HOMME EN OUTRE-MER, EN EUROPE ET DANS LE RESTE DU MONDE	p.38
• LE SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ	p.40
• EN SAVOIR PLUS SUR L'ACTION DE LA LDH	p.43

L'ORGANISATION DE LA LDH EN 2015

LES INSTANCES, LEURS RESPONSABILITÉS ET INTERACTIONS, SONT ICI PRÉSENTÉES. LA LDH S'EFFORCE DE FAIRE VIVRE, DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE, LES PRINCIPES DE DÉBAT ET DE DÉMOCRATIE QU'ELLE DÉFEND DANS LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE.

1. L'ORGANIGRAMME DE LA LDH



SONT MEMBRES>
 PARTICIPATION - ->
 ÉLECTION ———>

2. LA LDH EN RÉGION

CHIFFRES CLÉS

- 9 310 ADHÉRENT-E-S
- 314 SECTIONS
- 52 FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES
- 22 COMITÉS RÉGIONAUX
- 20 GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES
- 18 SALARIÉ-E-S

314 sections représentent la LDH sur tout le territoire et permettent aux adhérents de concrétiser leur engagement. Elles déploient actions et interventions en les adaptant aux réalités locales. Au niveau départemental, elles peuvent se réunir au sein d'une fédération. La LDH compte ainsi 52 fédérations à ce jour, qui apportent un soutien significatif à l'action des sections et sont responsables des contacts avec les autres associations et les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés du même niveau. Au niveau régional, sous la responsabilité d'un-e délégué-e régional-e, élu-e par les délégué-e-s des sections de la région, le comité régional a pour mission de favoriser le développement et l'implantation de la LDH, et de la représenter auprès des institutions régionales. Il est présent dans chaque région, chaque département d'outre-mer (Drom) ou collectivité d'outre-mer (Com). Il apporte également un appui aux sections, en relation avec le siège et les instances nationales.

3. LE COMITÉ CENTRAL (CC)

Chargé de l'administration de l'association, il définit les positions de la LDH entre deux congrès, intervient au nom de l'association auprès des pouvoirs publics et administre la LDH. Durant l'année 2015, le Comité central s'est réuni à onze reprises.

COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL *

ONT VOIX DÉLIBÉRATIVE :

LES MEMBRES ÉLUS : BOÏTIER DANIEL, BORDET JOËLLE, BORDJI SANDRA, CALVO STÉPHANIE, CANIN PATRICK, CASTEX FRANÇOISE, COCQUET MARTINE, DECEUNINCK BENJAMIN, DÉCHOT ANDRÉ, DJERRAH NADJA, DOGHRAADJIAN NADIA, DUMONT FRANÇOISE, ESMERY ALAIN, FOURNEYRON EMMANUELLE, GARRIGUES PAUL, GHARBI MOHAMED, GHERMANI ODILE, GOOSSENS PHILIPPE, GRETHEN GENEVIÈVE, GUIBERT DOMINIQUE, HAMIDA KHALED, JESOVER PHILIPPE, LAVILLE PHILIPPE, LEGRAND PHILIPPE, LENOËL STÉPHANE, LEVASSEUR FABIENNE, MANCERON GILLES, MESSICA FABIENNE, MIGNARD JEAN-FRANÇOIS, MINÉ MICHEL, MONTACIÉ JACQUES, NAKACHE PASCAL, NICOLLE PASCAL, NOGUÈRES DOMINIQUE, NOWAK CLÉMENCE, PACCOU ANDRÉ, PINEAU PHILIPPE, RAMOND THIERRY, SAVY MICHEL, SIRE-MARIN ÉVELYNE, STAMBOULI MYLÈNE, SUESSER JAN ROBERT, TARDIEU ANNE, TUBIANA MICHEL, VAILLANT JEADETTE, VÉRON CHRISTIANE

ONT VOIX CONSULTATIVE :

TROIS PRÉSIDENTS D'HONNEUR : DUBOIS JEAN-PIERRE, LECLERC HENRI, TARTAKOWSKY PIERRE ET TUBIANA MICHEL
MEMBRES HONORAIRES : BADINTER ROBERT, CHOMBART DE LAUWE MARIE-JOSÉ, HEROLD MONIQUE, RYZIGER PAUL-FRANÇOIS
LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX / LES RESPONSABLES DES GROUPES DE TRAVAIL

* A la date du 12 avril 2016.

4. LE BUREAU NATIONAL (BN)

Dix-huit membres composent le Bureau national (BN), qui est l'organe exécutif de la LDH. Ils assurent la responsabilité du siège national de la LDH, situé à Paris, et l'administration de l'ensemble de l'association. Ils interviennent auprès du gouvernement et des ministères, et, en cas de demande, sont auditionnés par les élus politiques, notamment à l'Assemblée nationale et au Sénat, ou encore invités à présenter leur point de vue et leurs propositions dans des comités de travail institutionnels. Selon les thèmes de travail de chacun, ils représentent la LDH dans les multiples collectifs nationaux et réseaux avec lesquels elle agit et qu'elle anime assez souvent, tant pour les réunions de travail que pour les manifestations publiques. Ils contribuent aussi à la vie décentralisée de l'association et répondent autant que faire se peut aux invitations des sections, des fédérations ou des comités régionaux pour intervenir et débattre lors de réunions publiques, d'événements ou d'assemblées statutaires.

COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL*

PRÉSIDENTE : FRANÇOISE DUMONT

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : JEAN-PIERRE DUBOIS, HENRI LECLERC, PIERRE TARTAKOWSKY, MICHEL TUBIANA

VICE-PRÉSIDENTS : NADIA DOGHRAADJIAN, JACQUES MONTACIÉ

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : JEAN-FRANÇOIS MIGNARD

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS : MARTINE COCQUET, ANDRÉ DÉCHOT, CLÉMENCE NOWAK

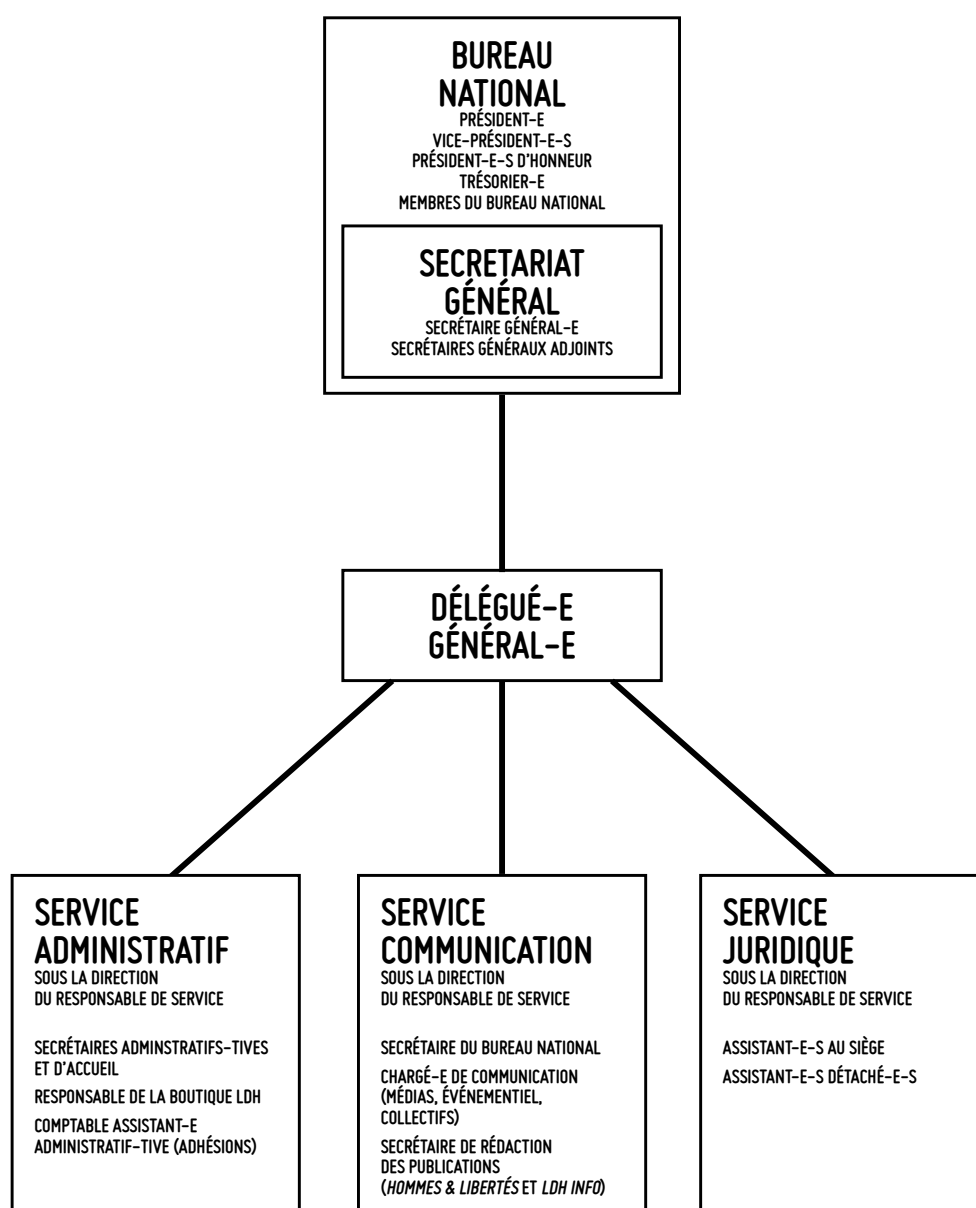
TRÉSORIER NATIONAL : ALAIN ESMERY

MEMBRES DU BUREAU : FRANÇOISE CASTEX, NADJA DJERRAH, PHILIPPE LEGRAND, FABIENNE MESSICA, MICHEL SAVY, MYLÈNE STAMBOULI, JAN ROBERT SUESSER

* A la date du Comité central du 6 février 2016.

5. L'ÉQUIPE SALARIÉE

LE SIÈGE COMPTE AUJOURD'HUI DIX-HUIT SALARIÉ-E-S RÉPARTI-E-S EN TROIS SERVICES (SERVICE JURIDIQUE, SERVICE COMMUNICATION ET SERVICE ADMINISTRATIF), TRAVAILLANT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE. LEUR ACTIVITÉ EST COMPLÉTÉE PAR L'INTERVENTION DE STAGIAIRES ET DE MILITANTS BÉNÉVOLES.



6. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Lieux de réflexion et de proposition, les groupes de travail thématiques permettent de préparer les décisions du Comité central et diffuser informations et analyses en direction des sections, des fédérations et des comités

régionaux – notamment à travers la revue *Hommes & Libertés*.

Ces groupes de travail organisent également des réunions d'information, des débats et des sessions de formation.

EN 2015, LA LDH COMPTAIT VINGT GROUPES DE TRAVAIL :

- ABOLITION UNIVERSELLE DE LA TORTURE ET DE LA PEINE DE MORT
- DÉVELOPPEMENT DURABLE
- DISCRIMINATIONS, RACISME, ANTISÉMITISME
- ÉCONOMIE, TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME
- ÉTRANGERS & IMMIGRÉS
- EUROPE
- EXTRÊMES DROITES
- FEMMES, GENRE, ÉGALITÉ
- JEUNESSE ET DROITS DES ENFANTS
- JUSTICE – POLICE
- LAÏCITÉ
- LIBERTÉS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)
- LOGEMENT
- MAGHREB / MOYEN-ORIENT
- MÉMOIRES, HISTOIRE, ARCHIVES
- OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION
- OUTRE-MER
- PRISONS – PRIVATIONS DE LIBERTÉ
- SANTÉ, BIOÉTHIQUE
- SPORT, DROITS ET LIBERTÉS



© DR



88^e congrès nat

Ligue des droits de l'

© DR

LES CHAMPS D'ACTION EN 2015

- PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ
- DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ ET LUTTE CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE
- LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME : GRANDE CAUSE NATIONALE 2015
- DROITS DES FEMMES
- LIBERTÉ, SÉCURITÉ, JUSTICE
- DÉFENSE ET PROMOTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS
- COMBAT POUR LES DROITS DES ÉTRANGERS EN FRANCE
- DROITS DE L'HOMME EN OUTRE-MER, EN EUROPE ET DANS LE RESTE DU MONDE
- SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ

PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

Parce qu'une démocratie vivante s'appuie sur une citoyenneté active et effective, la LDH contribue par son action à promouvoir l'engagement civique et politique. Elle mène ainsi des interventions en milieu scolaire auprès des enfants et des jeunes et organise chaque année le concours « Ecrits pour la fraternité ». Elle interpelle également les citoyens et électeurs à l'occasion des campagnes électorales sur l'enjeu de l'inscription et de la participation au vote. En 2015, elle a ainsi eu l'occasion de se mobiliser dans le cadre des élections régionales. Elle mène, au sein d'un collectif associatif, un combat pour le droit de vote des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales, manière d'avancer vers un droit de vote réellement universel. Elle favorise, enfin, le travail de mémoire, qui donne lieu à un nombre important de commémorations et de conférences à caractère historique.

APRÈS CHARLIE, UNE FORTE DEMANDE D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

En 2015, une grande majorité des sections de la LDH ont été mobilisées par des interventions en milieu scolaire sous des formes diverses aux côtés des enseignants.

Le contexte des attentats de janvier 2015 ont révélé au grand jour le besoin d'apprendre à discuter, échanger, débattre sereinement des valeurs de la République avec les élèves en milieu scolaire. Parmi les thèmes d'intervention cette année, on trouve notamment les questions de citoyenneté, de laïcité, de vivre ensemble et de liberté d'expression.

LES PLAIDOIRIES LYCÉENNES

A l'initiative du comité régional LDH de Basse-Normandie, « les plaidoiries lycéennes » ont vu le jour en 2007 et connaissent un succès remarquable. A un moment où les jeunes sont confrontés à un flux continu d'informations, d'opinions, de débats de toutes sortes, cette action, qui s'inspire très librement des plaidoiries du Mémorial de Caen, propose aux jeunes, l'instant d'une plaidoirie, de se transformer en avocats des droits de l'Homme sur un sujet de leur choix, conforme à l'esprit et à la lettre de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Les finalistes, se produisent devant un jury constitué de personnalités diverses (militants DH, avocat, magistrat, élu, journaliste...). Une forme originale, qui permet de travailler en profondeur la question des droits de l'Homme tout en motivant les jeunes autour d'une mise en situation.

CONCOURS « ECRITS POUR LA FRATERNITÉ » — ÉDITION 2014-2015 « JE SUIS, TU ES, NOUS SERONS... »

Créé en 1991, le concours « Ecrits pour la fraternité » s'adresse aux classes de grande section de



© Alain Pruvot

Remise de prix du samedi 20 juin 2015, grand amphithéâtre de la MGEN, à Paris.

maternelle, de primaire, de collège, de lycée et d'institut médico-éducatif (IME), mais aussi aux individuels. Il permet de sensibiliser les jeunes générations aux droits de l'Homme, autour d'une réflexion créative proposée sur un nouveau thème chaque année.

La 24^e édition 2014-2015 du concours « Ecrits pour la fraternité » a porté sur le thème « Je suis, tu es, nous serons... ».

En faisant le choix d'une telle formulation, la LDH a souhaité amener les jeunes à réfléchir, à écrire, à créer, sur ce qui pourrait se résumer en trois mots : identités, altérité et complémentarité.

« Identités », parce que je suis à la fois un enfant, un habitant de telle ou telle ville, avec telle ou telle origine géographique... et puisque j'existe avec toutes ces caractéristiques, je souhaite que toutes soient reconnues et respectées. « Altérité », parce que je sais que tu es, à bien des égards, différent de moi. Tu as une histoire et un parcours différents, une autre couleur de peau, une orientation sexuelle différente... Mais tout cela ne t'empêche pas de me ressembler, d'être mon égal et mon alter ego. « Complémentarité », parce qu'à partir de ce que je suis et de ce que tu es, nous pouvons grandir et construire ensemble. Sans cette reconnaissance mutuelle, nous ne serions que des êtres amputés, repliés sur nous-mêmes,

fermés à toute évolution, à toute construction collective. Cette invitation à penser l'altérité et la complémentarité, par-delà les différences, ne va pas de soi dans notre société. On l'a vu récemment avec le scandale qu'a provoqué la volonté, pourtant modeste, de parler de genre à l'école. Elle heurte tous ceux que titillent plus ou moins ouvertement le racisme, l'intolérance et le rejet de l'autre.

LA LDH EN RÉSIDENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Des sections de la LDH s'installent pour quelques jours dans des établissements scolaires à la demande et après avoir travaillé au préalable avec l'équipe éducative et les responsables. Ils rencontrent des classes et échangent avec les élèves sur leur vision du « vivre ensemble ». L'idée n'est pas là de dispenser un cours magistral ; pas question de faire l'école à la place de l'école, ni la leçon en lieu et place des enseignants. De cette rencontre, par ailleurs minutieusement préparée entre des militants de la promotion et de la défense des droits et leurs jeunes concitoyens, naissent des débats riches, sans concessions et toujours constructifs. Un premier bilan

après une expérience menée auprès de plus d'une centaine de classes souligne que ce type d'intervention offre des conditions exceptionnelles d'écoute et d'échanges avec les jeunes. Les événements des mois de janvier et de novembre 2015 n'ont que mieux souligné l'enjeu et l'urgence de cette démarche.

CAMPAGNE « LES DROITS, LES LIBERTÉS, ÇA SE DÉCIDE AUSSI EN RÉGION ! »

A l'occasion des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, la Ligue des droits de l'Homme a déployé sur les réseaux sociaux une campagne sur le thème « Régionales 2015 : les droits, les libertés, ça se décide aussi en région ! ». Déclinée autour de plusieurs visuels, elle était tout autant un appel au vote qu'un appel à faire barrage à l'extrême droite.

UN IMPORTANT TRAVAIL DE MÉMOIRE

La LDH, par l'intermédiaire notamment de son groupe de travail « Mémoires, histoire, archives » et de ses sections, mène chaque année différentes initiatives pour éclairer un certain nombre d'enjeux historiques et mémoriels de la défense des droits de l'Homme. En 2015, les travaux ont porté notamment sur la commémoration du génocide arménien, la reconnaissance des crimes d'Etat de 1945 en Algérie (Sétif, Guelma, Kherrata) – pour laquelle un collectif unitaire s'est constitué –, le 54^e anniversaire du 17 octobre 1961, le 50^e anniversaire de la mort Mehdi Ben Barka. La LDH a également été présente à la cérémonie de panthéonisation de Germaine Tillon, Jean Zay, Pierre Brossolette et Geneviève De Gaulle-Anthonioz.

DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ ET LUTTE CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE

Année après année, l'ampleur des résultats du Front national aux élections ainsi que le haut niveau d'abstention en disent long de la fracture qui éloigne à présent une partie de l'électorat. Plus que jamais, notre pays a besoin de donner corps aux valeurs de la République. Face à l'ampleur de l'abstention et au péril sérieux que constitue la banalisation des idées d'extrême droite – lesquelles vont bien au-delà du Front national –, il revient à la LDH de contribuer à remobiliser l'opinion publique.

APRÈS LES ATTENTATS DE CHARLIE, LA LDH DEMANDE UNE LAÏCITÉ EFFECTIVE

Après les attentats de janvier 2015, la laïcité était centrale dans les rassemblements multiples du 11 janvier, où s'exprimait une aspiration à la liberté et à la fraternité. Le président de la République lui-même a appelé à une mobilisation pour la laïcité. La LDH s'est associée à cet appel mais a rappelé que la laïcité, qui est une des valeurs fondatrices de la République, ne répondra à ses objectifs que si nous la mettons à l'œuvre en pleine conscience des changements que connaît le monde.

Dans notre société, les individus n'ont pas à être exclusivement reconnus comme citoyens assignés. Leurs identités multiples les relient à différentes communautés. Cette réalité du pluralisme culturel et religieux n'est en rien incompatible avec la laïcité; celle-ci est même ce qui rend possible le pluralisme de valeurs, puisque la laïcité crée les conditions de la neutralité de l'État, sans pour autant neutraliser la société. La LDH défend le pluralisme convictionnel de la démocratie républicaine, à égalité et sans discrimination, la libre expression et le débat comme seuls modes de fonctionnement démocratique acceptables. La laïcité doit être autre chose qu'un mot, elle doit être effective. Pour cela, il faut que la République

tienne ses promesses de liberté de conscience, d'égalité de droits, de fraternité universelle et de lutte contre toutes les discriminations.

LES SECTIONS LDH FORTEMENT MOBILISÉES CONTRE LES EXTRÊMES DROITES

Les sections de la LDH ont organisé plus d'une cinquantaine d'initiatives visant à déconstruire les idées propagées par l'extrême droite. Conférences, communiqués, projections-débat mais aussi formations ont visé à outiller les ligueurs et la population d'arguments pour faire barrage à l'extrême droite. Coordonnées autour d'un groupe de travail national particulièrement actif, les sections LDH assurent également une veille de terrain et un partage d'informations sur le paysage de l'extrême droite en France et ses mutations.



VITE PLUS DE
DÉMOCRATIE
PARTOUT CONTRE
LA BARBARIE

JE SUIS
AB

JE SUIS
CHARLIE

JE
SUIS
LA
LIBERTÉ

JE SUIS
MARSEILLE

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME : GRANDE CAUSE NATIONALE 2015

Reçue à l'Elysée, en mars 2014, avec la Licra, le Mrap et SOS Racisme, la LDH a pesé pour qu'une parole et une action politiques beaucoup plus fortes s'élèvent à l'encontre des paroles de haine, qu'il s'agisse de racisme, d'antisémitisme, de stigmatisation visant des musulmans. Concrétisation de cette mobilisation, les quatre associations antiracistes, universalistes et laïques ont obtenu du Premier ministre le label Grande cause nationale. Elles ont ainsi pu mener, en 2015, une grande campagne de mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme, une campagne rassembleuse et positive pour rappeler que la République est « Une et indivisible ». Parallèlement à cette mobilisation, la LDH a poursuivi son travail autour de la question du statut des étrangers, des discriminations dont les Roms sont la cible, ou encore du contrôle au faciès. Tous ces travaux ont trouvé leur point d'orgue à l'occasion de l'université d'automne de la LDH, consacrée en 2015 à « Penser l'antiracisme ».

#DEBOUTCONTRELERACISME : LA CAMPAGNE COMMUNE DE LA LDH, DE LA LICRA, DU MRAP ET DE SOS RACISME

Depuis plusieurs années, les actes antisémites et antimusulmans sont en forte hausse, le sentiment raciste se développe. Des tensions croissantes parcourent la société, nous assistons à une libération inquiétante de la parole raciste et à de violents passages à l'acte. Dans le même temps, le communautarisme progresse, la haine se propage de plus en plus sur Internet, à travers des écosystèmes complexes et puissants où l'on constate des alliances entre racistes, fascistes, antisémites, extrémistes et complotistes. Pour les associations, il faut faire prendre conscience à chacun de la gravité de la situation pour renforcer l'unité de la société et de la République. Composée de films diffusés à la télévision et au cinéma ainsi qu'un dispositif Internet, la campagne #DeboutContreLeRacisme est à l'image de la diversité de la société française tout comme celle des cas



de racisme. Adoptant pour slogan une citation de Lamartine, « *Je suis de la couleur de ceux qu'on persécute* », cette campagne exprime avant tout la solidarité avec les victimes et rappelle la tradition universaliste et humaniste de la France.

www.deboutcontreleracisme.org

LA LDH A REJOINT LA PLATEFORME « ÉGALITÉ CONTRE RACISME » DU DÉFENSEUR DES DROITS



Quarante-deux organisations ont répondu à l'appel lancé par Jacques Toubon en octobre 2014, créant une mobilisation massive et inédite dans la lutte contre le racisme. Celle-ci regroupe des acteurs très divers, parfois très éloignés de la lutte contre le racisme, qui apportent chacun une précieuse contribution. Ils incarnent la diversité de l'espace d'expression publique où le racisme peut se manifester en paroles et en actes : vie quotidienne, monde du travail, transports, numérique, habitat...

LA LDH MOBILISÉE CONTRE LES CONTRÔLES AU FACIÈS

Aux côtés de sept organisations (Graines de France, Groupe d'information et de soutien des immigrés, Human Rights Watch, Maison communautaire pour un développement solidaire, Open Society Justice Initiative, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature), la LDH a poursuivi son combat contre les contrôles de police discriminatoires et abusifs. Sa revendication : que le gouvernement modifie l'article 78-2 du Code de procédure pénale qui encadre les contrôles et mette en place une traçabilité des contrôles – donc un récépissé – assurant un recours effectif en cas de dérive. En février 2015, le Défenseur des droits a pris une position forte en déclarant que les autorités doivent non seulement éviter toute discrimination, mais également adopter des mesures fermes et concrètes, propres à prévenir et à réprimer de telles pratiques. L'absence de ces mesures constituant, à -ses yeux, un manquement équivalent « *à fermer les yeux sur la gravité de tels actes et à les considérer comme des actes ordinaires...* ». En l'absence d'encadrement des pratiques, les contrôles actuels, basés sur des critères subjectifs, donnent régulièrement lieu à des contrôles d'identité basés sur des critères discriminatoires tels que l'origine ethnique.

1^{er} FORUM ANNUEL DU SITE-MÉMORIAL DU CAMP DES MILLES : « DÉMOCRATIE, MÉMOIRES ET VIGILANCE », 20 & 21 SEPTEMBRE 2015

En septembre 2015, la LDH, la Licra, le Mrap, SOS Racisme et la Fondation du Camp des Milles ont organisé conjointement un forum autour d'un appel national contre les racismes et l'antisémitisme : « L'Histoire alerte le présent » !

LA LDH DÉNONCE, À TRAVERS TROIS CLIPS DE SENSIBILISATION, LES DISCRIMINATIONS ET LES PRÉJUGÉS QUOTIDIENNEMENT SUBIS PAR LES ROMS

« Il paraît que... les Roms ne sont pas comme nous », « Il paraît que... les Roms sont sales », « Il paraît que... les Roms sont des voleurs ». C'est à travers trois clips de sensibilisation que la LDH a choisi, en 2015, de dénoncer les discriminations et les préjugés quotidiennement subis par les Roms (disponible sur le site de la LDH). Engagée de longue date dans des campagnes actives de sensibilisation aux droits des Roms, la LDH a ainsi publié, en mai 2014, un guide « Les Roms ont des droits », conçu spécialement pour les collectivités qui doivent faire face à l'installation d'un bidonville ou d'un squat sur leur territoire. Le Guide est disponible en ligne sur www.accesauxdroits-roms.org. La LDH recense et publie également trimestriellement les évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms, fruit d'un travail commun entre la Ligue des droits de l'Homme et le European Roma Rights Centre (ERRC).

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE 2015 : « PENSER L'ANTIRACISME. POUR UNE CONTRE-OFFENSIVE »

Le racisme – sous ses formes multiples – s'épanouit au cœur du débat politique et l'actualité voit se multiplier les actes, propos et incidents sérieux, voire dramatiques, qui témoignent d'un renouveau agressif. Le juif, l'arabe, le Rom, l'étranger, le musulman en sont les cibles privilégiées, comme le SDF, le migrant et le réfugié : plus mal va le monde, plus grandes sont les peurs et plus nombreux sont les boucs émissaires. Cette dynamique dangereuse balaye

toute l'Europe, au-delà des frontières de l'Union. Elle s'impose comme enjeu central et objet de concurrence entre les extrêmes droites et les partis de la droite traditionnelle. Elle constitue à ce titre un défi pour la pensée humaniste, le progrès social et les droits de l'Homme. Comment aujourd'hui (re)penser une contre-offensive, refonder une efficacité militante, fédérer des forces diversifiées, voire éclatées, de l'antiracisme ? C'est la question que s'est posée la LDH et ses nombreux intervenants à l'occasion de l'université d'automne 2015, qui a regroupé près de trois cents participants.

L'une des tables rondes, « L'état du mouvement antiraciste - la situation en France »,

de l'université d'automne de la LDH du 28 et 29 novembre 2015 a réuni des responsables de plusieurs associations, qui ont débattu, parfois avec véhémence, de cette question à partir de leurs regards différents. Divergences et/ou convergences, l'ambition de cette table ronde était de faire vivre le débat. Un pari réussi.

Voir les vidéos des différentes interventions sur www.ldh-france.org/videos-ua-2015.



21^e université d'automne, à Paris, matinée sur la diversité du mouvement antiraciste, table ronde « La situation en France ». De gauche à droite, Yasser Louati (CCIF), Pierre Tartakowsky (LDH), Alain Jakubowicz (Licra), Claude Askolovitch (journaliste), Pierre Mairat (Mrap), Dominique Sopo (SOS Racisme), Sacha Reingewirtz (UEJF).

CLIPS CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES PRÉJUGÉS SUBIS PAR LES ROMS

www.ldh-france.org/clips-roms-discriminations



ÉPISODE 1

« IL PARAÎT QUE... LES ROMS NE SONT PAS COMME NOUS »

THÈMES TRAITÉS :

VIE EN BIDONVILLE, DIFFICULTÉS POUR ALLER À L'ÉCOLE, EXPULSIONS, PERTE DE BIENS



ÉPISODE 2

« IL PARAÎT QUE... LES ROMS SONT SALES »

THÈMES TRAITÉS :

DIFFICULTÉS D'ACCÈS À L'EAU ET AUX SANITAIRES DE BASE, CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ, LOGEMENT INDIGNE



ÉPISODE 3

« IL PARAÎT QUE... LES ROMS SONT DES VOLEURS »

THÈMES TRAITÉS :

ACCÈS À L'EMPLOI, DISCRIMINATIONS, MENDICITÉ, EXTRÊME PRÉCARITÉ, REJET

DROITS DES FEMMES

En 2015, la LDH a célébré trois anniversaires : celui du droit de vote des femmes, celui de la loi Veil qui ouvre le droit à l'avortement, et celui de la conférence mondiale et du programme d'action de Pékin : si les lois ont progressé vers l'égalité, la réalité pas toujours. Parce que les femmes sont de plus en plus conscientes de leur force et de leurs droits, le scandale des inégalités et des violences qui leur sont faites devient de plus en plus intolérable. Sur le terreau de la crise économique, prospèrent les extrêmes droites, pires ennemies des droits en général, et des droits des femmes en particulier, symbolisées par les anti-IVG, toujours acharnés.

Au niveau international, la LDH est aussi solidaire des femmes qui, de l'autre côté de la Méditerranée, au Moyen-Orient, en Afrique et jusqu'en Asie, connaissent la répression et la perte de leurs libertés comme en Egypte. Elles subissent également le chaos comme en Lybie, la guerre, les massacres, la détention ou la déportation comme en Syrie, le viol comme arme de guerre comme au Congo. A l'occasion du premier anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention d'Istanbul, EuroMed Droits, dont la LDH est membre, a exhorté les gouvernements des deux rives de la Méditerranée, en particulier les membres du Conseil de l'Europe, à ratifier sans tarder et à mettre en œuvre cet instrument international de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : MONNAIE COURANTE EN FRANCE ET EN EUROPE

La violence à l'égard des femmes est à la fois une cause et une conséquence des relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes. La lutte contre ce fléau est dès lors essentielle pour aboutir à l'égalité des genres. Les violences fondées sur le genre sont monnaie courante. Une étude réalisée en 2014 par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE révèle que dans l'Union européenne, une femme sur trois âgée de 15 ans ou plus a déjà été victime de violence physique et/ou sexuelle, qu'une femme sur cinq a déjà été harcelée et qu'une femme sur deux a déjà été confrontée à une ou plusieurs formes de harcèlement sexuel. En outre, 5 % des femmes âgées de 15 ans ou plus ont affirmé avoir été violées.

UNE PÉTITION POUR PROMOUVOIR LE DROIT À L'INTERRUPTION VOLONTAIREMENT DE GROSSESSE DANS TOUS LES PAYS D'EUROPE

Toutes les neuf minutes, dans le monde, une femme meurt des suites d'un avortement clandestin. Ces décès ne sont pas une fatalité : ces femmes vivent dans des pays qui leur refusent le droit à

l'avortement. En Europe ce sont Malte, l'Irlande, Chypre et la Pologne qui cèdent face aux conservatismes politiques et religieux et continuent d'interdire ou imposent des conditions drastiques au droit à l'avortement. L'Espagne a tenté d'en faire de même récemment avant de reculer face à la mobilisation citoyenne. En mars 2015, la LDH s'est ainsi associée à une pétition « Bougez pour l'IVG », pour que l'Union européenne garantisse et protège la liberté d'avorter, en reconnaissant le droit à l'avortement comme un droit fondamental, en l'inscrivant dans la Charte européenne des droits fondamentaux pour toutes les Européennes.

LA CONVENTION D'ISTANBUL DU CONSEIL DE L'EUROPE, PREMIER TRAITÉ JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT TRAITANT DES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE

La Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe est le traité le plus complet sur les violences fondées sur le genre. Il qualifie celles-ci de violations des droits humains et de types de discrimination. La Convention établit des normes minimums sur la protection des femmes contre les violences, ainsi que sur la prévention et le renvoi devant la justice des coupables de violences fondées sur le genre.

En ratifiant ce traité, les États s'engagent à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur législation et à criminaliser toutes les formes de violences fondées sur le genre, y compris la mutilation génitale féminine, le mariage forcé, le harcèlement, l'avortement forcé et la stérilisation forcée. Les pays qui ont ratifié le traité sont également tenus

de protéger et de soutenir les victimes de violences fondées sur le genre via la mise en œuvre de politiques globales et coordonnées avec la participation des agences gouvernementales, des ONG, ainsi que des autorités nationales, régionales et locales pour offrir des services tels que des lignes téléphoniques, des refuges ou centres d'hébergement, des soins médicaux, des services et centres de conseil et d'assistance juridique.

La violence à l'égard des femmes constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues à notre époque. La ratification de la Convention d'Istanbul peut changer les comportements face à ce phénomène et améliorer de façon tangible la vie de millions de femmes et de filles dans nos sociétés.

LIBERTÉS, SÉCURITÉ, JUSTICE

Jusqu'où les démocraties peuvent-elles aller en termes de restriction des libertés au nom de la sécurité ? Quelles armes peuvent-elles utiliser pour se défendre contre le terrorisme ? Jusqu'où peuvent aller les pouvoirs de police et de maintien de l'ordre ? Ces questions ne sont ni simples ni nouvelles et la tentation sécuritaire a toujours tendu une sorte de piège aux démocraties en les incitant à renoncer à leur valeurs. Les tragiques actualités de 2015 ont reposé ces questions avec une acuité plus grande encore. 2015, c'est aussi le premier anniversaire de la mort de Rémi Fraisse, sur le site du barrage de Sivens. La LDH a publié le rapport de sa commission d'enquête : des conclusions accablantes pour le gouvernement. Comment dès lors œuvrer pour une démocratie apaisée, où l'amélioration des relations entre les citoyens et leurs institutions judiciaires et policières est vécue comme une source de consolidation du vivre ensemble ?

contre les tentations haineuses ou sécuritaires, appelé à l'analyse et à la raison. La LDH ne partage pas l'idée qu'il faudrait de nouvelles mesures sécuritaires. Elle a mis en garde contre le contenu de la loi sur le renseignement, car celle-ci est susceptible de comporter des mesures dangereuses pour les libertés, sans contrôle et contre-pouvoir suffisants. Elle a mis en garde contre une prolongation de l'état d'urgence qui s'apparenterait à un état d'urgence permanent. Elle a rappelé que les besoins sont plutôt du côté d'une meilleure coordination des services de renseignements et d'une police de qualité et de proximité, en situation de surmonter une réelle déficience de moyens et d'erreurs d'analyses. Les réponses sécuritaires seront vaines sans un travail de fond et préventif, qui permette de comprendre comment notre société a pu faire que de tels actes soient commis. Ce travail doit renforcer l'esprit et la lettre de notre démocratie.

« NOUS SOMMES CHARLIE », « GÉNÉRATION BATACLAN » : COMBATTRE LE TERRORISME, CE N'EST PAS RESTREINDRE LES LIBERTÉS

Les attentats terroristes de janvier et novembre 2015 ont suscité une véritable sidération dans le pays. La LDH a condamné avec la plus

grande force ces actes meurtriers, qui portent atteinte à l'essence-même de ce qui fait notre République : la liberté d'expression, la laïcité, le vivre ensemble, la fraternité. Après les attentats de janvier 2015, le peuple de France est descendu en masse dans la rue. Partout sur le territoire, les sections de la LDH ont été partie prenante de tous ces cortèges, pour dire non au terrorisme et défendre les libertés. L'un et l'autre. Dès janvier, la LDH a mis en garde



LA LDH ET L'OBSERVATOIRE DES LIBERTÉS ET DU NUMÉRIQUE (OLN) FORTEMENT MOBILISÉS CONTRE LA LOI SUR LE RENSEIGNEMENT

La loi sur le renseignement, promulguée le 25 juillet 2015, restreint de façon drastique le droit au respect de la vie privée, l'inviolabilité du domicile et le secret des correspondances. Tout au long de la procédure parlementaire, la LDH s'est fortement mobilisée aux côtés des organisations membres de l'Observatoire des libertés et du numérique (OLN)*, pour dénoncer une loi qui, sous prétexte de lutte contre le terrorisme, couvre, de façon très inquiétante pour les libertés publiques, des champs d'activité divers (économie, social, diplomatie...). La loi sur le renseignement met en place des dispositifs permettant de recueillir, de façon massive et très

peu sélective, des données informatiques et téléphoniques constituant le quotidien des échanges entre nos concitoyennes et nos concitoyens, dessaisissant au passage le pouvoir judiciaire, pourtant garant des libertés individuelles.

* Les organisations membres de l'OLN : Cecil, Creis-Terminal, Ligue des droits de l'Homme, La Quadrature du Net, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature.

DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ, PROLONGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE : LA LDH À L'ORIGINE D'UN IMPORTANT COLLECTIF ASSOCIATIF CONTRE L'ÉTAT D'EXCEPTION PERMANENT

Si la LDH a soutenu la mise en place de l'état d'urgence dans les jours qui ont suivi les attentats de novembre, elle s'est en revanche prononcée contre la prolongation de l'état d'urgence et sa constitutionnalisation. A l'initiative du collectif « Nous ne céderons pas ! », regroupant plus de cent vingt organisations de la société civile, elle a très tôt alerté sur les

risques intrinsèques de ces mesures, dont l'efficacité n'est pas démontrée : elles mettent à mal la séparation des pouvoirs. L'état d'urgence, c'est ce régime d'exception qui permet l'action des forces de sécurité sans contrôle du juge. L'exécutif s'accapare le pouvoir législatif et dépossède le pouvoir judiciaire de son rôle de gardien des libertés individuelles. De même, inscrire le retrait de la nationalité française aux binationaux condamnés pour crimes terroristes, c'est porter atteinte au principe même d'égalité des citoyens, inscrit à l'article 2 de la Constitution. C'est instituer, dans la loi fondamentale de notre pays, deux catégories de Français. Le collectif « Nous ne céderons pas ! » mène des actions de sensibilisation et de mobilisation dans de nombreuses villes.

SIVENS : LA LDH PUBLIE LE RAPPORT DE SA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS AYANT CONDUIT À LA MORT DE RÉMI FRAISSE

Suite aux événements qui ont provoqué la mort de Rémi Fraisse dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014, la Ligue des droits de l'Homme a constitué, en novembre 2014, une Commission d'enquête citoyenne visant à recenser systématiquement les faits liés à cet événement, à analyser son contexte et à porter ainsi un éclairage sur les conditions qui ont conduit à la mort de ce jeune militant écologiste sur le site de Sivens. Le rapport s'attache



Manifestation à l'appel des collectifs « Nous ne céderons pas ! » et « Stop état d'urgence », le 30 janvier 2016, à Paris.

à l'historique du projet de barrage, aux conditions de gestion du dossier et de la décision publique, ainsi qu'au jeu des différents acteurs impliqués. Dans une deuxième partie, il considère l'ensemble des violences commises sur le site dès la mise en œuvre du chantier, tant celles commises sur les forces de l'ordre que celles perpétrées par ces dernières à l'encontre des opposants au barrage. Le rapport examine de façon particulière le contexte spécifique du décès de Rémi Fraisse et particulièrement les conditions d'intervention des agents et des autorités responsables du maintien de l'ordre. Enfin, il revient sur ce qu'ont été les réactions des autorités étatiques et judiciaires dans les heures et les jours qui ont suivi cette mort. Se décalant très sensiblement des informations et des rapports précédents qui ont pu être diffusés durant toute la période considérée, et à l'occasion même des faits, ce rapport d'enquête les éclaire d'un jour original en les passant tant au crible du droit qu'à celui des pratiques démocratiques et citoyennes. Il se conclut par une série de préconisations, à partir de l'analyse critique développée.

Rapport téléchargeable sur le site de la LDH: www.ldh-france.com

DÉFENSE DE L'ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS : LA LDH MOBILISÉE AUX CÔTÉS DES AVOCATS

Alors qu'un Français verse 61,2 euros par an pour la justice, un Allemand verse 114,3 euros et un Suisse 197,7 euros et le budget général de la justice française est classé au 37^e rang des pays du Conseil de l'Europe. On compte 10,7 juges en France pour 100 000 habitants, contre 24,7 en Allemagne et une moyenne de 21 pour l'ensemble de l'Europe. Ces chiffres à eux seuls témoignent des difficultés à promouvoir dans notre pays, un accès aux droits et à la justice de qualité. Avec la réforme de l'aide juridictionnelle, c'est le risque d'une justice encore plus inégale selon les revenus des citoyens qui, s'ils ne peuvent avoir accès à une aide juridictionnelle de qualité, ne pourront que se tourner vers les contrats de protection juridique proposés par les compagnies d'assurance, qui offrent le choix aux justiciables de ne pas choisir leur avocat ou de conserver à leur charge des frais importants. Dès 2013, le Syndicat des avocats de France (Saf) se mobilisait fortement pour défendre l'aide juridictionnelle et en demander une réforme en profondeur permettant de garantir un réel accès à la justice pour les personnes précarisées. La LDH s'y est associée et a poursuivi tout au long de l'année 2015 son combat pour une justice de qualité pour tous.



L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION MOBILISÉ CONTRE LA CENSURE ARTISTIQUE

L'Observatoire de la liberté de création*, composé de personnalités et de partenaires représentant, dans leur diversité, les secteurs artistique et culturel, a continué tout au long de 2015 son activité afin que les artistes puissent librement créer et montrer leurs œuvres. A l'occasion des élections régionales, l'Observatoire a mis en garde contre les dérives populistes des discours portant sur la culture. Les atteintes à la liberté de création et de diffusion des œuvres sont souvent le fait de l'extrême droite qui voudrait plier l'art à respecter sa morale, sa conception de la religion, de la famille... La LDH et les autres membres de l'Observatoire de la liberté de création se sont également mobilisés dans le cadre de la discussion

parlementaire sur la loi de création, réclamant que soit réaffirmé par la loi que les œuvres doivent être créées et montrées librement, sur l'ensemble du territoire, sans restriction ni exception.

* Les organisations membres de l'Observatoire de la liberté de création, en 2016 : Ligue des droits de l'Homme, Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid), Association des cinéastes documentaristes (Addoc), Association internationale des critiques d'art - section française (Aica France), Association d'auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP), Comité professionnel des galeries d'art (CPGA), Fédération nationale des arts de la rue, La Ligue de l'enseignement, Les Forces musicales, Syndicat français des artistes interprètes (SFA-CGT), Société des gens de lettres (SGDL), Syndicat national des artistes plasticiens (Snap-CGT), Syndicat national des scènes publiques (SNSP), Société des réalisateurs de films (SRF), Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), Syndicat français de la critique de cinéma.

DÉFENSE ET PROMOTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

La LDH fait de l'indivisibilité des droits une référence fondamentale de son engagement. Crise sociale et crise démocratique sont liées. Le combat pour les droits de l'Homme ne peut faire l'impasse sur la garantie des droits les plus fondamentaux (droit aux soins de santé, à l'éducation, au logement, droit de vivre en famille, mais aussi droit au travail et du travail), qui demeure centrale pour la socialisation des individus. La LDH travaille sur la promotion des droits économiques sociaux et culturels (Desc) en engageant des actions de sensibilisation, formation, éducation, en menant des études et recherches sur ces sujets. En 2015, c'est également les enjeux environnementaux, et plus largement l'appel à la mobilisation pour un développement durable qui ont marqué l'action de la LDH, avec l'engagement dans la Coalition Climat 21, large mouvement de la société civile, qui s'est mobilisée à l'occasion du sommet des Nations unies sur le changement climatique, à Paris.

LDH ET COP21 : LE PASSAGE À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UNE URGENCE POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME !

En France comme ailleurs, le droit à un « environnement équilibré », le droit à la protection de la santé, le droit à l'eau, le droit à une alimentation saine, sont menacés. Aucun de ces droits ne peut être assuré sans déploiement démocratique de la citoyenneté. Cela suppose, face à l'opacité de puissants lobbies industriels, le respect du droit des citoyens à l'information, à la participation politique réelle aux débats et aux décisions (sans confiscation par l'expertise) et au contrôle démocratique de leur application. A travers ces débats, les impératifs de survie de l'espèce humaine doivent être conciliés, dans une « transition juste », avec les droits économiques et sociaux : droits des producteurs et salariés face aux conséquences des évolutions nécessaires ; aspiration légitime des pays pauvres et émergents au progrès économique et social.

Le développement durable doit être aussi un « développement humain » au sens du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) : pas d'effectivité des droits sans développement durable, mais pas de développement durable sans indivisibilité des droits. En rejoignant la Coalition mondiale Climat 21, la LDH appelle ainsi la société civile à construire pour la justice environnementale et pour un avenir viable de l'humanité. Plus de cent trente organisations de la société civile, des syndicats aux associations de solidarité internationale, en passant par des organisations confessionnelles, des ONG de défense des droits humains, de l'environnement ou encore des mouvements sociaux, se sont ainsi alliées au sein de la Coalition Climat 21.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : LE COLLECTIF ALERTE PUBLIE SES PROPOSITIONS !

Le collectif Alerte, dont la LDH est membre, a publié début 2015 son bilan des deux ans du plan pluriannuel interministériel de lutte contre la pauvreté, ainsi que ses soixante-sept propositions pour une nouvelle phase du plan. Sa conclusion : après deux ans de plan de lutte contre la pauvreté, il est temps de le booster et de le territorialiser ! Le Collectif constate notamment une nette baisse de l'interministérialité du plan, qui était pourtant l'un de ses apports les plus originaux, et déplore que l'impulsion interministérielle et la dynamisation de l'ensemble par les services du Premier ministre semble avoir nettement fléchi. D'après les dernières statistiques de l'Insee, 8,6 millions de personnes vivaient en France sous le seuil de pauvreté.

Rapport téléchargeable
sur le site du Collectif :
www.alerte-exclusions.fr





ENTRE COUPES BUDGÉTAIRES ET EXPULSIONS, LA LDH RESTE MOBILISÉE POUR LE DROIT AU LOGEMENT

En 2015 encore, de nombreuses personnes ont été victimes d'expulsions sans relogement, à la fin de la trêve hivernale. La LDH s'est mobilisée à leur côté, en interpellant la ministre du Logement pour qu'elle mette en place de réelles mesures de relogement et d'accompagnement social face à ces drames humains. Au sein du collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement des personnes sans abri et mal logées (CAU), la LDH est également intervenue à l'occasion de la réparation du budget 2016, pour dénoncer les coupes budgétaires prévues. Les économies se concentrent sur la baisse des aides au logement et des aides à la pierre, dispositifs

indispensables pour contenir les effets de la crise du logement en France. En région, les sections de la LDH sont toujours très actives sur les questions de logement. Elles mènent de nombreuses actions contre les expulsions, souvent en partenariat avec d'autres associations locales.

34 ASSOCIATIONS UNIES

Advocacy France, Association des cités du Secours catholique, Association nationale des compagnons bâtisseurs, ATD Quart Monde, Aurore, Centre d'action sociale protestant (CASP), Collectif Les Morts de la rue, Comité des sans-logis, Croix-Rouge française, Emmaüs Solidarité, Emmaüs France, Enfants de Don Quichotte, Fédération d'aide à la santé mentale, Croix Marine, Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement (Fapil), Fédération de l'entraide

protestante, Fédération française des équipes Saint-Vincent, Fédération des Pact, Fédération nationale Habitat & Développement, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars), Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (Fnasat-Gens du voyage), Fondation Abbé Pierre, Fondation de l'Armée du Salut, France terre d'asile, Habitat et humanisme, Jeudi noir, Les Petits Frères des pauvres, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du monde, Secours catholique, Union nationale des amis et des familles de malades psychiques (Unafam), Union professionnelle du logement accompagné (Unafo), Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (UNCLLAJ), Union nationale pour l'habitat des jeunes (Uhhaj), Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

www.collectif-associations-unies.org



© Florian Kernovant

Nuit solidaire pour le logement, organisée par le Collectif des associations unies, le 12 janvier 2015, place de la République, à Paris.

COMBAT POUR LES DROITS DES ÉTRANGERS EN FRANCE

C'est peu dire que l'année 2015 a été particulièrement mouvementée du point de vue du droit des étrangers. La « crise des migrants » a révélé au grand jour les enjeux de mettre les droits de l'Homme au cœur des politiques migratoires. Pourtant, la réalité est tout autre : du droit d'asile que la France n'accorde qu'avec une cynique parcimonie, aux iniques conditions d'enfermement que subissent les sans-papiers dans les centres de rétention administrative (Cra), du contrôle policier tatillon et illégal à l'expulsion de familles entières d'enfants pourtant scolarisés dans notre pays, l'activité des sections de la LDH est depuis toujours profondément marquée par cette ardente obligation de défendre les plus démunis.

#REFUGEEESWELCOME : UN CONCERT POUR LA FRATERNITÉ ET L'ACCUEIL DES MIGRANTS

Sous la pression du flux migratoire de la route des Balkans et dans le contexte d'une exceptionnelle prise de conscience de la population européenne, l'attention enfin portée sur ces hommes, ces femmes et ces enfants qui risquent leur vie en tentant de rejoindre l'Europe a permis de porter le débat sur la

trop longue inaction des différents pays européens face à d'insupportables drames humains. La LDH mobilisée aux côtés de nombreux acteurs de la société civile (associations, organisations de jeunesse, syndicats) a mis en place un week-end de mobilisation, les 19 et 20 septembre 2015, sur l'ensemble du territoire national afin d'amplifier et d'inscrire dans la durée l'élan de solidarité dont ont fait preuve de nombreux citoyens. La LDH a également pris position à de nombreuses reprises pour rappeler que l'asile est un droit, internationalement reconnu.

CONTRE LES NAUFRAGES EN MÉDITERRANÉE, DES PONTS, PAS DES MURS !

Constitué d'associations de défense des droits de l'Homme, d'associations de solidarité internationale, d'associations de migrant-e-s et de soutien aux migrant-e-s, ainsi que d'organisations syndicales, le réseau Des ponts, pas des murs a lancé dès début 2015 un appel au président de la République et aux gouvernants européens : « Contre les naufrages en Méditerranée, des ponts pas des murs ! », les exhortant à mettre en place une politique respectueuse de la dignité et des droits des migrants. Quatre revendications ont été formulées : opération de sauvetage en mer dotée en moyens, mécanisme d'accueil des personnes migrantes et réfugiées, ouverture des voies d'accès au territoire européen pour ces dernières, dans le respect du droit international et européen ; bannissement en matière de migrations de toute coopération avec des Etats tiers, d'origine et de transit, qui ne respectent pas les libertés et droits fondamentaux.

A CALAIS, LA LDH EXHORTE LE GOUVERNEMENT À METTRE EN ŒUVRE UNE RÉELLE PRISE EN CHARGE DES MIGRANTS DANS LE RESPECT DE LEURS DROITS ET DE LEUR DIGNITÉ

Alors que l'enchevêtrement des textes bilatéraux élaborés entre la France et l'Angleterre aboutissent pour la plupart en pratique à interdire aux migrants de quitter la France, les conditions dans lesquelles vivent aujourd'hui, à Calais, plus de six mille d'entre eux, ne cessent d'être dénoncées par les associations présentes sur le terrain et, plus généralement, par tous les défenseurs des droits de l'Homme. Elles ont amené le Secours catholique, Médecins du monde et six demandeurs d'asile à déposer un référé-liberté devant le tribunal administratif de Lille. La LDH s'est associée à la Démarche en se portant intervenant volontaire.

LA LDH ALERTE SUR UNE RÉFORME DU CODE D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR DES ÉTRANGERS QUI PORTE GRAVEMENT ATTEINTE AUX DROITS DES PERSONNES

Le projet de loi « Droit des étrangers » en discussion au parlement à l'été 2015 comporte de nombreuses dispositions de nature à perpétuer voire aggraver la précarité de la situation des personnes en situation régulière : la possibilité à tout moment pour les préfetures de vérifier si les conditions de délivrance du titre de séjour sont bien remplies ; l'échange d'informations très large entre préfetures et administrations ou entreprises portant atteinte au secret

professionnel des salariés de ces secteurs (Education nationale, impôts, Sécurité sociale...) et des travailleurs sociaux ; le refus de rétablir les dispositions antérieures relatives à l'intervention du juge judiciaire dans les premières heures de la rétention d'un étranger ; l'intervention du juge judiciaire afin d'interpeler, à domicile, des personnes ou des familles au seul motif de leur situation administrative ; le maintien d'un droit d'exception en outre-mer. Sur tous ces points, la Ligue des droits de l'Homme est intervenue auprès des parlementaires pour peser dans le débat et faire obstacle à ces dispositions. Elle a surtout rappelé que l'audace et le courage politique aujourd'hui, ce n'est pas la défiance mais les solidarités envers celles et ceux qui constituent une richesse sociale, économique et culturelle pour le pays qui les accueille.

« STOP AUX TESTS D'ÂGE OSSEUX » : LA LDH POURSUIT SA CAMPAGNE

A l'occasion du débat parlementaire sur le projet de loi relatif au droit des étrangers en France, la LDH a soutenu un amendement visant à proscrire la pratique des tests de maturation osseuse, notamment à l'encontre des mineurs isolés étrangers (MIE). De très nombreuses instances médicales, scientifiques ou éthiques, notamment l'Académie de médecine et le Conseil national d'éthique, ont exprimé nettement leurs réticences ou leur opposition à cette pratique, qui n'apporte aucune fiabilité et ne permet pas de déterminer l'âge d'un individu. L'appel « Mineurs isolés étrangers : proscrire les tests d'âge osseux » du 17 janvier 2015 a recueilli plus de treize mille signatures dont celles de médecins, de scientifiques et de magistrats, ainsi que celles de très nombreuses personnalités.

DROIT AU SÉJOUR POUR RAISONS MÉDICALES : L'OBSERVATOIRE DU DROIT À LA SANTÉ DES ÉTRANGERS (ODSE) S'OPPOSE AU TRANSFERT DE L'ÉVALUATION MÉDICALE À L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION (OFII)

Aujourd'hui, il appartient au médecin de l'agence régionale de santé (ARS) – sous tutelle du ministère de la Santé – de procéder à l'évaluation médicale de la demande de titre de séjour pour soins. Le projet de loi sur l'immigration propose de transférer cette compétence au médecin de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) – sous tutelle du ministère de l'Intérieur. Le cadre juridique du dispositif d'évaluation médicale relatif au droit au séjour pour soins et à la protection contre l'éloignement répond à un objectif de protection de la santé, sans aucune restriction. Transférer la responsabilité de ce dispositif d'évaluation médicale aux médecins de l'Ofii serait l'éloigner de son objectif exclusif de protection de la santé individuelle et de la santé publique. En effet, l'Ofii, établissement public sous tutelle exclusive du ministère de l'Intérieur, a pour objet la gestion des flux migratoires et le contrôle des étrangers. L'ODSE, dont la LDH est membre, s'oppose à cette disposition du projet de loi, qui serait un signal de confusion entre des actions de santé et des actions de contrôle de l'immigration.

www.odse.eu.org

DROITS DE L'HOMME EN OUTRE-MER, EN EUROPE ET DANS LE RESTE DU MONDE

Dans un monde où les atteintes aux libertés et aux droits sont courantes, la LDH dénonce le recours à la terreur, les crimes contre l'humanité, la répression brutale des mouvements sociaux et des dites « minorités », les violations massives et délibérées des populations civiles. L'action internationale de la LDH s'inscrit d'abord dans le cadre des coopérations avec les associations de défense des droits de l'Homme des autres pays : la LDH est ainsi membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) et d'EuroMed Droits. Mais elle agit aussi auprès de l'opinion et des pouvoirs publics français, dès lors que l'action étrangère de la France est concernée.

UN GUIDE POUR L'ACCÈS AUX DROITS EN GUYANE

L'accès aux droits est particulièrement complexe dans le département de Guyane et ce en raison de plusieurs facteurs : un droit d'exception qui comporte des

dispositions dérogatoires au droit commun, des difficultés d'accès aux services publics en raison de la géographie particulière du territoire, l'illégalité de certaines pratiques de l'administration, mais aussi une méconnaissance généralisée du droit applicable. Aussi, le service juridique de la Ligue des droits de l'Homme a

réalisé un guide pratique d'accès aux droits visant à permettre à tous et toutes de connaître ses droits mais aussi de les faire valoir. Les thèmes abordés ont été sélectionnés pour apporter des réponses aux difficultés les plus souvent rencontrées. Ce guide pratique est à destination en premier lieu des bénéficiaires des droits eux-mêmes mais également des travailleurs sociaux, des bénévoles et de toute personne intervenant au sein des associations et organismes, pour les aider à trouver les réponses concrètes à leurs questions concernant l'accès aux droits. Ce guide a pu être réalisé grâce aux financements accordés par le fond de dotation du Barreau de Paris et le ministère de l'Outre-mer.

LA LDH MEMBRE DE LA COALITION INTERNATIONALE #WITHSYRIA

La coalition #withSyria est une coalition mondiale d'organisations humanitaires et de défense des droits humains. En mars 2015, à l'occasion du 4^e anniversaire de la crise syrienne, la coalition #withSyria a lancé une pétition mondiale pour appeler les dirigeants du monde entier à

travailler en priorité à une solution politique fondée sur le respect des droits de l'Homme, à accélérer la réponse humanitaire pour ceux qui en dépendent en Syrie et pour les réfugiés, y compris par l'augmentation du nombre de réfugiés réinstallés dans des pays tiers, et à insister pour que toutes les parties au conflit mettent un terme aux attaques contre les civils et au blocage de l'aide humanitaire. #With Syria constate que l'émergence de groupes terroristes agissant à travers les frontières a semé la terreur et attiré l'attention du monde sur la Syrie, mais qu'elle a en revanche détourné l'attention des gouvernements de la souffrance des civils et des abus commis par l'ensemble des parties à ce conflit. La coalition déplore que chaque jour, des médecins, travailleurs humanitaires et enseignants syriens prennent d'énormes risques pour venir en aide à leurs voisins et à leurs proches, tandis que la communauté internationale ne parvient toujours pas à amener une solution politique capable de mettre un terme à leurs souffrances et aux affrontements.

www.withsyria.com

POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE ENTRE PALESTINIENS ET ISRAÉLIENS

En 2015, la LDH a poursuivi avec détermination son engagement pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Elle a appelé le gouvernement français à reconnaître l'Etat palestinien et à saisir les pays membres de l'Union européenne, ainsi que le Conseil de sécurité de l'ONU, afin d'imposer une solution conforme au droit international. Au sein du Collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, elle a organisé de nombreuses actions, dont un rassemblement « *en solidarité avec le peuple palestinien et sa jeunesse* ».

LA LDH SALUE LA REMISE DU PRIX NOBEL DE LA PAIX 2015 AU QUARTET TUNISIEN (UGTT, UTICA, LTDH ET L'ORDRE DES AVOCATS)

En 2015, le prix Nobel de la Paix a été attribué aux organisations du quartet (UGTT, Utica, LTDH et l'Ordre des avocats) pour leur contribution au dialogue national en Tunisie. Aux yeux de la LDH, il constitue une consécration de toute la société civile tunisienne, dans sa lutte contre la dictature, pour les libertés et la démocratie. La Ligue des droits de l'Homme a chaleureusement salué cette attribution.

LE FORUM CIVIQUE EUROPÉEN RÉCOMPENSE LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE EUROPÉENNE

Le Forum civique européen – réseau transnational de plus de cent associations membres – a lancé, en 2014, le Prix européen de la citoyenneté démocratique, qui récompense des initiatives collectives et individuelles ayant apporté un changement profond dans l'innovation sociale. En 2015, l'accent a été mis sur les initiatives ayant une forte dimension inclusive et solidaire à travers l'Europe. Ce prix a notamment récompensé des initiatives et des acteurs de la société civile et, plus largement, des citoyens qui font vivre une vraie citoyenneté démocratique, ayant une dimension innovante et un réel impact sur la vie de la communauté locale, régionale, nationale ou européenne. A travers ce prix, le Forum civique européen souhaite également créer une rencontre entre divers acteurs du monde culturel européen, aussi bien des fondations que des activistes.

UNE CONFÉRENCE POUR LA PAIX AU PAYS BASQUE

Co-organisée en juin 2015 par le Groupe international de contact, la Ligue des droits de l'Homme, Conciliation Ressources, la Fondation Berghof, El Foro social por la paz et Bake Bidea, la Conférence humanitaire pour la paix au Pays basque a connu un grand succès. Il s'agissait de promouvoir le processus de paix au Pays basque et une résolution démocratique du conflit. La conférence s'est également centrée sur les conséquences du conflit, à savoir la question des victimes et des prisonniers.

UN SÉMINAIRE SUR LES DROITS DE L'HOMME EN OUZBÉKISTAN

Au lendemain du dixième anniversaire du massacre d'Andijan et de la réélection du président Islam Karimov, intervenue sans surprise en mars, la Ligue des droits de l'Homme et la rédaction de Gare de l'Est ont organisé un séminaire pour revenir sur la situation politique de l'Ouzbékistan d'aujourd'hui, et plus précisément sur la situation des droits de l'Homme dans l'un des régimes les plus répressifs de l'espace postsoviétique. Ce séminaire exceptionnel a notamment accueilli Mutabar Tadjibayeva, militante ouzbèke, engagée contre la violation des droits de l'Homme et contre le président Karimov. Elle poursuit aujourd'hui son action depuis la France, où elle est réfugiée politique depuis 2009.

SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ

Au-delà de son rôle de plaider, fidèle à son objet de défense des droits et des libertés de chacun, la Ligue des droits de l'Homme assure également une activité de soutien juridique à la personne. Elle assure ainsi quotidiennement le traitement des nombreuses sollicitations reçues via ses permanences téléphoniques ou par courrier. Via le suivi personnalisé des dossiers, cette activité permet de constituer un outil d'évaluation permettant de mieux connaître, en fin d'année, la densité des demandes, la nature des sollicitations, et leurs évolutions d'année en année. En 2015, l'activité du service juridique est restée très dense.

Forte d'un service juridique de six personnes, la LDH a ainsi traité en 2015 plus de 2400 appels téléphoniques et 1026 courriers sollicitant un soutien juridique personnalisé. La LDH a également accompagné plus de 2100 personnes reçues dans le cadre de permanences assurées dans des Maisons de justice et du droit, des Points d'accès aux droits et des lieux de privation de libertés.

**PLUS DE 2 400 APPELS
ET PLUS DE 1 000 COURRIERS
TRAITÉS EN 2015
PAR LE SERVICE JURIDIQUE
DE LA LDH**

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Il s'agit de permanences journalières, sur le créneau horaire de 10h-13h. La planification de la permanence téléphonique sur ce créneau existe depuis plus de trente ans maintenant. Elle est donc parfaitement identifiée. En outre, viennent en complément d'autres permanences téléphoniques associatives qui fonctionnent tous les après-midi, telles que celle du Gisti.

La mission est d'écouter pour mieux comprendre la demande. Il s'agit d'un travail de suivi personnalisé, permettant de décrypter la demande, d'informer, d'orienter vers des structures ad hoc ou de fixer un rendez-vous afin de procéder à la mise en place d'un soutien juridique au dossier. Ainsi, lors de chaque appel téléphonique, une fiche-dossier est remplie par l'écouter. L'entretien dure environ un quart d'heure, vingt minutes.

Outre que l'établissement de la fiche permet une prise en charge et un suivi personnalisé des situations sur le moyen terme, elle constitue également un outil d'évaluation permettant de mieux connaître, en fin d'année, la densité des demandes, la nature des sollicitations, etc.

La fréquentation de la permanence téléphonique est toujours dense. Au cours de l'année 2015, 2 411 appels ont été traités. C'est légèrement inférieur à 2014, année au cours de laquelle 2 615 appels avaient été réceptionnés. Ce chiffre recouvre à la fois les nouveaux appels et les suivis de situation. En effet, les différentes sollicitations d'une même personne sont notées sur une seule fiche, et ne donnent pas lieu à l'ouverture d'une fiche supplémentaire. Comme pour les courriers, et cela est une constante depuis cinq ans, si le droit des étrangers demeure important, de nombreuses questions diverses sont posées (droit commercial, droit fiscal, droit de la famille, etc.).

Le chiffre reporté sur les bilans définitifs n'a jamais englobé la réalité du nombre précis des demandes par téléphone. Ainsi lorsque les communications sont prises directement par les salariés pour répondre aux demandes des sections ou de services sociaux, aucune fiche téléphonique n'est remplie.

Les appels émanent principalement des intéressés, de leurs proches et des services sociaux. A l'image des années précédentes, les demandes ont trait dans une large majorité au droit des étrangers, qu'il s'agisse de l'entrée en France, de l'accès au séjour, du regroupement familial, de l'accès à la nationalité française.

Mais les appels reçus portent également sur d'autres domaines du droit : discriminations, droit du travail, différends privés, droit pénitentiaire, violences de la part des forces de l'ordre, sans compter les personnes en grande souffrance psychique qui ont besoin d'une écoute.

LE TRAITEMENT DU COURRIER

Au cours de l'année écoulée, le service juridique a traité 1 026 courriers. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2014 (1 512 courriers traités). Cependant, ces

restitutions chiffrées ne sont pas complètes car certains courriers – postaux ou électroniques – font l'objet d'une réponse par téléphone. Ainsi, le bilan chiffré ne traduit pas *in extenso* l'ensemble des réponses apportées.

En 2015, les sollicitations en matière de droit des étrangers ont été importantes (51 %). Toutefois, et ce depuis cinq années consécutives, l'item « Questions diverses » reste important (13 %). Par ailleurs, les courriers émanant de personnes résidant au Maghreb et qui portent sur des questions de visas, de nationalité, de réversion de pension, etc., sont toujours présentes et ont représenté 3 % des courriers traités.

De plus, sur ce chiffre de 1 026 réponses, il doit être indiqué que 716 ont fait l'objet d'un traitement par courrier électronique.

Les sections locales de la LDH sollicitent régulièrement le service juridique. Ainsi, pour l'année écoulée, 218 courriers ont été à destination d'une section ou fédération de la LDH. Le chiffre est en hausse sensible par rapport à 2014 (129 réponses écrites).

163 INTERVENTIONS AUPRÈS DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Suite aux entretiens individuels au cours desquels les documents en possession de l'intéressé sont examinés ou suite à l'envoi de dossiers complets pour des personnes se trouvant hors région d'Ile-de-France, une action de la LDH peut intervenir. Une intervention auprès de l'autorité compétente est ainsi effectuée. Doit être entendue par « Intervention », la rédaction d'un courrier comportant le rappel des faits et la discussion nourrie d'éléments de droit et de jurisprudence. Les pièces justificatives accompagnent le courrier. Toutefois, et à titre

exceptionnel, l'intervention peut prendre la forme d'une intervention volontaire de la LDH devant le tribunal administratif, au soutien de la requête introduite par la personne concernée par la mesure administrative.

Pour l'année 2015, ce sont 163 interventions qui ont été effectuées, sans inclure les interventions volontaires devant la juridiction administrative ou devant le Conseil des prud'hommes. Ce chiffre, qui apparaît en baisse au regard des années précédentes, s'explique par le fait que, au cours de l'année écoulée, un fort nombre de dossiers portés à notre connaissance ont nécessité, non pas une intervention auprès de l'administration, mais une intervention volontaire auprès de la juridiction administrative.

En effet, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire, l'accompagnement individuel, depuis quelques années, ne se résume pas à la seule intervention auprès des institutions. Le service juridique, dans certains cas, aide à la rédaction de requête en référé et en excès de pouvoir devant la juridiction administrative. C'est notamment le cas pour des dossiers relatifs à des refus de délivrance de visa, à la naturalisation, ou encore devant le tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) en matière de refus d'allocations.

EN ILE-DE-FRANCE, 2 129 PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DES PERMANENCES AU SEIN DES MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT (MJD) ET DES POINTS D'ACCÈS AU DROIT (PAD)

Depuis 2001, la LDH est présente, dans le cadre de ses permanences en matière de droit des étrangers, dans les Maisons de justice et du droit (MJD) de la Seine-Saint-

Denis, la commune pilote ayant été La Courneuve. Puis, au fil des ans, d'autres permanences se sont ouvertes. Le rythme d'intervention s'est accru pour nombre d'entre elles : hebdomadaire sur une journée entière voire sur une journée et demie. A ce jour, la LDH intervient dans quatre MJD (Aubervilliers, Le Blanc-Mesnil, La Courneuve, Saint-Denis).

Sa présence au sein des points d'accès au droit (Pad) parisiens est légèrement plus récente. Des permanences, également en droit des étrangers, sont assurées dans les Pad des 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements.

Chaque année, il est à noter une fréquentation toujours en hausse de ces lieux d'accès au droit de proximité.

Pour l'année 2015 :

- 1 103 personnes ont pu être reçues et aidées dans leurs démarches au sein des MJD du 93. La fréquentation en baisse par rapport à l'année 2014 (1 515 personnes reçues) est uniquement due à d'importantes difficultés rencontrées pendant six mois par une des MJD du département, entraînant ainsi l'annulation régulière des permanences ;
- 1 026 personnes ont été reçues dans les Pad parisiens. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2014 (993 personnes reçues).

Les actions menées dans le cadre de l'ensemble des permanences permettent de mettre en lumière que :

- dans la majorité des cas, les ressortissants étrangers prennent rendez-vous afin d'obtenir des informations précises sur la législation en vigueur. Et, des informations communiquées, découlent leurs demandes relatives aux possibilités de régularisation de leur situation administrative ;
- la connaissance des permanences est connue essentiellement soit par la circulation de l'information entre les personnes, soit à partir d'une orientation faite par les services de la mairie ou les services sociaux ;
- les personnes qui consultent les permanences sont majoritairement dans la tranche d'âge des 26-40 ans ;

- majoritairement, les ressortissants étrangers sont originaires du Maghreb et d'Afrique (subsaharienne, centrale et de l'Est). Ce constat n'est pas récent, et constitue une constante depuis plusieurs années.

DES PERMANENCES DANS LES LIEUX PRIVATIFS DE LIBERTÉS

L'action de la LDH au sein de la maison d'arrêt pour hommes de la Seine-Saint-Denis, action qui existe depuis le mois de mars 2005, permet un meilleur accès au droit et à l'information pour des hommes de nationalité étrangère, isolés, souvent confrontés à la barrière de la langue.

L'établissement pénitentiaire de la Seine-Saint-Denis a une capacité théorique de 588 places, pour 545 cellules. Au mois de mai 2015, plus de 1 000 personnes étaient écrouées. Sur ce nombre, un peu plus de 20 % sont des ressortissants étrangers.

En 2015, comme les années précédentes, 10 permanences ont été assurées. En revanche, et a contrario de l'année 2014, pour l'année écoulée, nous avons eu une forte augmentation de la fréquentation de la permanence. Ainsi, ce sont 68 entretiens qui ont été menés (32 en 2014), et 66 personnes ont été reçues (27 en 2014). L'écart entre ces chiffres trouve son explication dans le fait que certains détenus ont été vus à deux reprises.

Même exercice que les années précédentes : un bilan chiffré commenté. Tout d'abord une tendance confortée en 2015 : 71 % des détenus accueillis à la permanence ont déjà été jugés. Ils représentaient 70 % en 2014. En second lieu, les nationalités demeurent fortement variées. Nous dénombrons 29 nationalités, parmi les 66 personnes écrouées. Aucune nationalité n'est réellement prédominante. En revanche, il est à relever que les personnes incarcérées originaires du Maghreb représentent 27 % des personnes

rencontrées, et que les détenus originaires d'Afrique (hors Maghreb) constituent 18 %. Quant aux personnes originaires d'Europe, elles représentent 15 %. Ces chiffres sont dans des proportions identiques à celles constatées dans le cadre des permanences assurées au sein des MJD de la Seine-Saint-Denis.

Concernant la nature des demandes, 20 % des dossiers présentés ont trait à des situations où les personnes concernées attestent d'une ancienneté de séjour en France de plus de 10 ans et des attaches familiales. En outre, dans 11 % des cas, les personnes sont arrivées mineures sur le territoire français.

Néanmoins, dans la majorité des situations, la demande a porté sur les informations générales tenant aux conditions de régularisation de la situation administrative en France. Cela concerne en effet 59 % des dossiers examinés.

Enfin, 15 % des situations ont trait à la question du renouvellement du titre de séjour.

Les autres demandes demeurent isolées : aménagement de peine, relation avec l'avocat, problèmes de santé, etc.

L'intégralité du rapport annuel du service juridique est disponible en ligne sur notre site : www.ldh-france.org



EN SAVOIR PLUS SUR L'ACTION DE LA LDH

CHIFFRES CLÉS

Face à l'actualité politique, la Ligue des droits de l'Homme réagit en publiant des communiqués, en organisant des conférences de presse... Elle marque ainsi ses prises de position, annonce son soutien à certains événements, conteste des projets de loi, etc.

En 2015, la LDH a publié 69 communiqués en son nom propre, et elle en a cosigné 50 auprès d'autres organisations ou au sein de collectifs. Au cours de l'année, 9 conférences de presse ont été tenues. Elle a également adressé 7 lettres ouvertes, et près de 64 appels (manifestations, rassemblements, pétitions...) ont été rendus publics.

Un autre moyen de partager sa réflexion politique ou sa position est de publier des tribunes dans les médias (*Le Monde*, *Libération*, *Mediapart*, « *Le Plus* » du *Nouvel Obs...*). Pour l'année 2015, la présidente et/ou les présidents d'honneur, voire certains membres du Comité central, parfois aussi aux côtés de nos partenaires, ont fait paraître 23 tribunes sur des sujets tels que la liberté d'expression autour de la censure dans l'art, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le sort des migrants réfugiés de la jungle de Calais...

Outre les tribunes, la Ligue des droits de l'Homme fait l'objet de nombreux articles dans la presse quotidienne. D'autant que sa présidente et ses présidents d'honneur sont régulièrement amenés à s'exprimer publiquement. Ainsi, pour cette même année, plus de 6 000 articles

de fond ont été recensés dans la presse quotidienne nationale et régionale, sur le web, via des interventions radiophoniques et télévisées, etc.

La Ligue des droits de l'Homme fait également partie de ces organisations dont l'avis et l'expertise comptent. Elle a ainsi été auditionnée par diverses institutions à 30 reprises au cours de l'année 2015 (auprès de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme - CNCDH, de ministères, de l'Assemblée nationale et du Sénat...).

TRAVAIL EN RÉSEAUX ET COLLECTIFS

La LDH est membre de plusieurs collectifs regroupant des associations, des organisations syndicales et des partis politiques. Tous travaillent ensemble sur des actions et des thèmes communs.

LES COLLECTIFS PARTICULIÈREMENT ACTIFS EN 2015

- Pour un avenir solidaire
- Observatoire des libertés et du numérique (OLN)
- Observatoire de la liberté de création
 - Alerte
- Collectif des associations unies

- Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE)
 - CNDH Romeurope
 - Collectif liberté, égalité, justice (Clej)
 - Collectif
- « Nous ne céderons pas ! »

LES REVUES

HOMMES & LIBERTÉS

S'INFORMER
SUR LES DROITS DE L'HOMME,
C'EST DÉJÀ COMMENCER
À LES DÉFENDRE !



La revue trimestrielle de la LDH, *Hommes & Libertés*, alimente le débat citoyen sur les grands thèmes d'actualité qui ont des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. En 2015, quatre numéros d'une soixantaine de pages ont été publiés. Chaque numéro comporte des articles d'actualité et un dossier thématique.

Tirage: 4700 exemplaires
www.ldh-france.org/sujet/revue-hommes-libertes

LDH INFO



Le mensuel *LDH Info* s'adresse aux ligueurs. Ce bulletin mensuel d'une vingtaine de pages permet de suivre l'actualité politique de la LDH (l'activité du Bureau national et les débats du Comité central, les communiqués produits, la vie des sections, des fédérations, des comités régionaux et des groupes de travail), et d'être informé des campagnes menées par la LDH.

Il fait également part des publications produites ou soutenues par la LDH, des expositions et de toute forme de communication touchant aux droits de l'Homme.

Tirage: 1550 exemplaires

LES LETTRES ÉLECTRONIQUES

LETTRE D'INFORMATION « DROITS DE L'HOMME »

La LDH publie tous les mois sa lettre d'information électronique « Droits de l'Homme », partageant ainsi ses préoccupations, véhiculant les expériences et les luttes des défenseurs menées à l'initiative des défenseurs des droits, citoyens engagés, militants de la LDH, animateurs associatifs ou syndicaux, élus ou responsables politiques...

LETTRE D'INFORMATION « OUTRE-MERS »

Depuis décembre 2013, la LDH édite sa lettre d'information trimestrielle sur la situation des droits de l'Homme en outre-mer, avec ses sections des départements et collectivités d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Nouvelle-Calédonie) et le groupe de travail du même nom.

LES LETTRES RÉGIONALES



- Lettre « Les droits de l'Homme en Amérique latine »
- Lettre « Les droits de l'Homme en Amérique du Nord »
- Lettre « Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale »
- Bulletin du groupe Chine « Les droits de l'Homme en Chine »

POUR ALLER PLUS LOIN : LA LDH EN RÉGION

Chaque année, la LDH édite ses rapports annuels régionaux. Retrouvez l'ensemble des actions

RESTEZ INFORMÉ-E !

Pour suivre l'actualité des droits de l'Homme en France et dans le monde, abonnez-vous à nos différentes lettres auprès du service communication de la LDH:

communication@ldh-france.org

Et pour ne manquer aucune information, suivez la LDH sur les réseaux sociaux:

 [ldhfrance](https://www.facebook.com/ldhfrance)

 [@LDH_Fr](https://twitter.com/LDH_Fr)

et mobilisations locales, ainsi que les temps forts ayant marqué l'année 2015 au niveau de votre région, mais aussi les coordonnées de vos sections...

L'ensemble des rapports régionaux 2015 est disponible sur notre site: www.ldh-france.org



ABONNEZ-VOUS OU OFFREZ UN ABONNEMENT

Vous aimez notre revue *Hommes & Libertés*? Vous souhaitez la faire découvrir à ceux que les droits de l'Homme intéressent, à ceux qui cherchent une information indépendante, complète, militante?



L'abonnement annuel à 25 € seulement! (4 numéros, port compris)

Vous pouvez également vous abonner sur le site de la boutique de la LDH:
boutique.ldh-france.org/hommes-et-libertes.html

France: 25 € – Union européenne et Dom-Com: 30 € – International: 35 €



- ☐ Je souhaite m'abonner à *Hommes & Libertés* (un an, quatre numéros).
☐ 25 € (France) ☐ 30 € (UE et Dom-Com) ☐ 35 € (International)
- ☐ Je souhaite abonner un-e ami-e à *Hommes & Libertés* (un an, quatre numéros)
☐ 25 € (France) ☐ 30 € (UE et Dom-Com) ☐ 35 € (International)

Bulletin d'abonnement à nous envoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre de la LDH:
 Ligue des droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris
 Tél. 01 56 55 51 00, hommes.libertes@ldh-france.org

Vous

Nom et prénom:

Adresse:

Tél. Signature:

Votre ami-e

Nom et prénom:

Adresse:

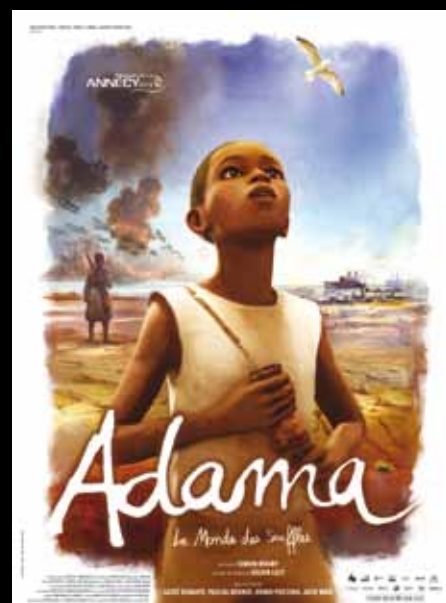
Tél.

LES FILMS SOUTENUS

La LDH promeut et soutient des œuvres cinématographiques qui, outre leurs qualités artistiques, s'intéressent à la problématique des droits de l'Homme et à leur effectivité. Certains de ces films ont fait l'objet de projections-débats par nos sections. A ce titre, en 2015, 13 films ont retenu notre attention.

• *300 Hommes*, d'Aline Dalbis et Emmanuel Gras

- *Adama*, de Simon Rouby
- *Difret*, de Zeresenay Berhane
- *Fatima*, de Philippe Faucon
- *Joe Hill*, de Bo Widerberg
- *La Ligne de couleur*, de Laurence Petit-Jouvet
- *L'Abri*, de Fernand Melgar
- *Même pas peur!*, d'Ana Dumitrescu
- *Qui a tué Ali Ziri?*, de Luc Decaster
- *Sud Eau Nord Déplacer*, d'Antoine Boutet
- *Taxi Téhéran*, de Jafar Panahi
- *The Look of Silence*, de Joshua Oppenheimer
- *Une jeunesse parisienne en résistance*, de Mourad Laffitte et Laurence Karsznia



LES PIÈCES DE THÉÂTRE

- *En attendant Godot*
Mis en scène par Jean Lambert-Wild, Lorenzo Malaguerra et Marcel Bozonnet
- *Primo Levi et Ferdinando Camon*
D'après *Ferdinando Camon* : *Conversations avec Primo Levi*, Editions Gallimard 1991.
Mise en scène de Dominique Lurcel
- *Une bière à la menthe*
Textes de Saliha Boussedra et Jean-Paul Jourdaà

Au festival d'Avignon :

- *Jaurès, assassiné deux fois !*
De et avec Pierrette Dupoyet
- *La Fontaine d'or*
De Geneviève Buono et Claude Chevallier, mise en scène de Lounès Tazaïrt
- *Marie Curie ou la science faite femme*
De et avec Pierrette Dupoyet



RESSOURCES ET BUDGET

Le budget consolidé (siège, sections, fédérations, comités régionaux) de 2 222 684 euros, et donc le niveau de dépenses et recettes, est toujours relativement stable. L'année 2015 se clôt sur un déficit contenu à 19 000 euros. Cette capacité financière relativement stable nous permet de développer des actions d'envergure en phase avec notre positionnement généraliste mais consommateur en moyens.

Les recettes de ce budget proviennent d'abord de revenus propres (cotisations, dons, legs, produits divers, ventes) pour 66 %, ce qui assure notre indépendance. Le nombre des adhérents progresse avec corrélativement une augmentation du montant total de cotisations de 4,6 %. Le montant des dons est aussi en hausse, visiblement en lien avec l'actualité, alors que ventes et abonnements restent assez stables.

Les subventions représentent 34 % de nos recettes. Ces subventions publiques sont un moyen de financer les actions particulières que nous conduisons (éducation, antiracisme, laïcité par exemple) et nous donnent la possibilité de développer l'édition d'outils, d'organiser des séminaires et conférences thématiques, de lancer des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication. Les subventions perçues par le siège sont cependant tendanciellement en baisse alors que le gouvernement affirme chercher des points d'appui associatifs pour lutter contre le racisme et trouver des solutions à la crise civique. Le niveau des subventions européennes est conditionné par les projets auxquels nous répondons sur des thématiques telles que le racisme, les discriminations, les droits des Roms, la protection des données

personnelles... Il est donc très variable. Le montant des subventions perçues au niveau local est quant à lui en légère progression, témoignant du dynamisme de l'activité. Cette année encore, le résultat des structures locales est globalement positif.

Mais pour faire plus et mieux encore, il faudra développer nos ressources. Le lien est évident entre recherche de financement, recrutement de nouveaux adhérents, produits pédagogiques et efficacité politique. La recherche de financements, publics et privés, le lancement de campagnes d'adhésion et de dons seront donc dans nos priorités pour assurer l'adéquation de nos moyens avec les exigences de notre identité d'association généraliste.

Près du quart des dépenses est engagé par les sections, fédérations et comités régionaux afin d'assurer le développement des actions locales au travers l'achats de matériel, documentation, déplacements, frais d'organisation de réunions publique et événements.

La structure de dépenses du siège est différente puisque celui-ci assume l'ensemble des frais de personnel, alors que l'équipe salariée, basée au siège, assure ses fonctions techniques de communication, d'appui, de conseil, de gestion pour l'ensemble de l'association. Le siège prend également en charge une grande partie des frais de publication et communication (publication des revues en particulier, édition des matériels de campagnes, supports d'information, outils pédagogiques...).

Un chantier reste à développer pour mieux rendre compte des ressources de la LDH : rendre plus visible les ressources en nature, l'engagement et le bénévolat des ligueuses et des ligueurs tant au niveau local que national. Valoriser ce bénévolat, véritable richesse de la LDH, permettra de mesurer l'ampleur du travail effectué tout au long de l'année.

NOUS SOUTENIR, NOUS REJOINDRE



Adhérer à la LDH

Pour adhérer directement sur Internet, rendez-vous sur www.ldh-france.org/Adherer ou envoyez ce bulletin à LDH - 138, rue Marcadet, 75018 Paris

☐ Mme ☐ M. Adresse:

Prénom:

Mail:

Tél.:

☐ Je souhaite adhérer à la LDH.

 **LdH — Ligue des droits de l'Homme**
138 rue Marcadet – 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org – www.ldh-france.org



SUIVEZ-NOUS SUR



#JadherealLDH

REMERCIEMENTS

Nous saluons chaleureusement les associations et collectifs avec lesquels nous avons des relations de travail et de coopération, et les organisations avec lesquelles nous avons noué des partenariats.

Nos remerciements s'adressent également aux institutions, aux ministères, aux agences et services de l'Etat ainsi qu'à l'ensemble des collectivités territoriales – communes, conseils départementaux, conseils régionaux – qui ont soutenu nos actions en 2015.

Nous remercions aussi l'ensemble des donateurs et des organismes privés qui ont soutenu notre action, parmi lesquels la Macif et Open Society.

Nos remerciements vont enfin à nos adhérents, militants et responsables de sections, fédérations et comités régionaux, sans qui rien ne serait possible et qui font vivre chaque jour la Ligue des droits de l'Homme au quotidien sur les territoires.

